

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT /
CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Réfect. du Pont Macd-Cartier	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP731-141814/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20141814	Date 2014-01-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FG-345-64316	
File No. - N° de dossier fg345.EP731-141814	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nealon, Shawn	Buyer Id - Id de l'acheteur fg345
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3391 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8335
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Pont Macdonald-Cartier Bridge, Ottawa, Ontario / Gatineau, Quebec	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette modification est émise pour supprimer l'Appel d'offres affiché sur achatsetvents.gc.ca le 03 Janvier, 2014 et le remplacer avec l'Appel d'offres révisé ci-joint.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP10 "Exigences relatives à la sécurité" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité, lieu de sauvegarde des documents".

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance ont été modifiées. Consulter les conditions supplémentaires.

AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

Cet appel d'offres comporte une clause d'ajustement du prix pour le bitume. Consulter les conditions supplémentaires.

ANNULATION DE LA CLAUSE R2940D ET MODIFICATION DE L'ARTICLE CG3.8 DE LA CLAUSE R2830D

Suite à l'abrogation de la *Loi sur les justes salaires et les heures de travail*, la clause R2940D est rendue non applicable pour les contrats émis après le 1^{er} janvier 2014. Pour les contrats émis avant cette date la loi reste applicable.

Par conséquent l'article 3.8 de la clause R2830D est modifié tel qu'indiqué à la condition supplémentaire CS06

DOMMAGES-INTÉRÊTS FIXÉS À L'AVANCE

Voir CS07 Dommages-intérêts fixés à l'avance

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Code de conduite et attestations, documentation connexe
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Exigences relatives à la sécurité
IP09	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) (2013-06-27)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

IG01	Code de conduite et attestations - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance
CS03	Ajustement du prix du bitume
CS04	Modifications aux Documents du Contrat
CS05	Documents Historiques
CS06	Main-d'œuvre
CS07	Domages-intérêts fixés à l'avance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SA06 Durée des travaux
SA07 Garantie de soumission
SA08 Signature

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

**APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT
ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE**

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C - DOCUMENTS HISTORIQUES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - DOCUMENTATION CONNEXE

1. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2013-06-27) La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;R2710T(2013-06-27)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les « Instructions générales aux soumissionnaires » sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux le 21 janvier, 2014 09h30. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à le Best Western Plus Hotel & Centre de conférence, 131 Laurier St, Gatineau, Qc, – Salle Alexandra.
2. Chaque membre du personnel de l'entrepreneur participant à la visite doit posséder des chaussures, casque, des lunettes et gilet de sécurité. Tout mandataire de l'entrepreneur n'étant pas muni des équipements de sécurité requis se verra refuser tout droit d'entrée

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

1. Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819)-956-1459.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en soumettant une demande par écrit au bureau de réception des soumissions par télécopieur, au (819) 956-1459.

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

IP08 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document " Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC – Instructions pour les soumissionnaires <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31/>

IP09 SITES WEB

1. La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/contrats/echelles/index.shtml

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)
[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229)

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services
d'experts-conseils <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vi-gueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe "A";
 - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1. Polices d'assurance
 - a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
 - b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.
2. Période d'assurance
 - a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
 - b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

1. Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.
2. Formules d'ajustement du prix:
 - a) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%)

$$MA = (PRE - 1,05 PRs) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$
 - b) Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%)

$$MA = (0,95PRs - PRE) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRE = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Le prix de référence sera celui (Asphalt Cement Price Index) publié mensuellement dans le Bulletin d'information sur les contrats du Ministère des transports de l'Ontario (MTO) qui est affiché sur le site Web du MTO <http://www.mto.gov.on.ca/> Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.

3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.
4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

CS04 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT

1. **Conditions générales (CG) 3 - Exécution et contrôle des travaux:** Le paragraphe suivant est ajouté à la CG3.11 Travaux défectueux :
 - 5) Pour les travaux décrits à la section 07 55 56.14 du devis, où le Canada, à sa seule et entière discrétion, décide conformément au paragraphe 3 de l'article CG 3.11, qu'il n'est pas opportun de corriger des travaux défectueux ou des travaux non exécutés comme prévu au contrat, le montant de la déduction sera déterminée en conformité avec l'article 3.3.3 de la section 07 55 56.14 du devis, membrane d'étanchéité du tablier du pont.

CS05 DOCUMENTS HISTORIQUES

1. L'annexe "C" inclus une liste des documents historiques disponibles pour ce projet. Une copie électronique est disponible seulement pour les soumissionnaires qui en font la demande. Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante, Shawn Nealon, par téléphone, au (819) 956-3391 ou par courriel à shawn.nealon@tpsgc-pwgsc.gc.ca afin d'obtenir une copie.
2. Les documents énumérés à l'annexe "C" sont fournis à titre d'information seulement et ne font pas partie des documents contractuels. Les documents historiques fournissent de l'information générale concernant la construction initiale du pont Macdonald-Cartier et les travaux de réfection subséquents, et comprennent des rapports d'étude, d'inspection et d'enquête pertinents. Les données sont fournies " telles quelles " sans garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite. Il incombe à toute personne ou organisation qui utilise ces données d'en confirmer l'exhaustivité et l'exactitude.

CS06 La clause R2830D est modifiée comme suit;

1. Le titre a été modifié de « Main-d'œuvre et justes salaires » à « Main-d'œuvre »
2. Annuler le paragraphe 1.
3. Renuméroter les paragraphes subséquents en conséquence.

CS07 DOMMAGES-INTÉRÊTS FIXÉS À L'AVANCE

1. Si l'entrepreneur n'exécute pas le « changement de configuration quotidien de la voie à sens réversible » décrit à la section 01 14 00 « Restrictions visant les travaux » dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de 5 000 \$ chaque fois que la situation se produit. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 1 p. 100 du prix contractuel. Le Canada et l'entrepreneur conviennent que le montant mentionné ci-dessus est leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si la situation précitée se produit, qu'il n'a pas pour but d'imposer une sanction et qu'il ne doit pas être interprété en ce sens. Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes du présent article et de prélever ces montants de toute somme due à

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

l'entrepreneur par le Canada. Rien dans le présent article ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D(2013-04-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D(2012-07-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2882D(2008-12-12)
CG9	Garantie contractuelle	R2890D(2012-07-16);
CG10	Assurances	R2900D(2008-05-12);

 Conditions supplémentaires;
 Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D(2007-05-25);
 Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/>
3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/contrats/echelles/index.shtml
4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET: Réfection du Pont Macdonald-Cartier
Pont Macdonald-Cartier, Ottawa, On / Gatineau, Que
Projet # R.005066.506

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de **cent vingt (120) jours** suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les **cent quatre (104) semaines** à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (6 pages)

1. Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
2. Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicables

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix Unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Renvoi au devis	Classification de la main d'oeuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
GESTION DE LA CIRCULATION						
1	01 35 00.06	Panneaux a messages variables mobile	À l'unité et au mois	18		
2	01 35 00.06, 01 56 00	Glissières temporaires en béton	m	2 300		
3	01 35 00.06, 01 56 00	Déplacement de glissières temporaires en béton	m	8 500		
STRUCTURE						
4	01 54 00	Accès au travail – Travaux de réparation de piliers en béton	chacun	4		
5	02 41 16	Enlèvement de béton dans toute la profondeur – Tablier de travée principale	m2	5 080		
6	02 41 16	Enlèvement de béton dans toute la profondeur – Superstructure de travée d'approche et dalles de transition	m3	189		
7	02 41 16	Enlèvement de béton dans toute la profondeur – Infrastructure	m3	95		

Article	Renvoi au devis	Classification de la main d'oeuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
8	02 41 16	Travaux d'enlèvement – Glissière de bande médiane en acier et glissière extérieure	m	1 979		
9	02 41 16, 05 12 33, 05 65 20	Travaux d'enlèvement d'acier de construction	baie	70		
10	02 41 16, 05 12 33, 05 65 20	Enlèvement d'appareils d'appui à bascule	chacun	12		
11	02 41 16, 05 12 33	Enlèvement de joints de dilatation à entures	m	60.2		
12	02 41 16	Enlèvement de mur en blocs de béton	m2	95		
13	02 41 16	Enlèvement de la chaussée en asphalt et membrane d'étanchéité	m2	15 809		
14	02 41 16	Travaux d'enlèvement de béton, dans des profondeurs partielles – Culées	m3	19		
15	02 41 16	Travaux d'enlèvement de béton, dans des profondeurs partielles – Piliers	m3	102		
16	02 41 16	Travaux d'enlèvement de béton, dans des profondeurs partielles – Dessus du tablier	m3	150		
17	02 41 16	Travaux d'enlèvement de béton, dans des profondeurs partielles – Soffite de tablier, extrémités de poutres et diaphragmes	m3	60		
18	02 41 16	Travaux d'enlèvement de béton, dans des profondeurs complètes – Travaux de réparation du tablier	m3	30		
19	03 20 00	Acier d'armature	tonne	145		
20	03 20 00	Acier d'armature galvanisé	tonne	260		
21	03 20 00	Coupleurs galvanisés et mécaniques	chacun	1 100		
22	03 30 00, 03 10 00, 03 30 60	Béton dans l'infrastructure	m3	121		
23	03 30 00, 03 10 00, 03 30 60	Béton dans les dalles de transition	m2	166		
24	03 30 00, 03 10 00, 03 30 51, 03 30 60	Béton dans la superstructure des travées d'approche	m2	408		
25	03 30 00, 03 10 00, 03 30 51, 03 30 60	Béton dans les travées principales du tablier	m2	7 545		

Article	Renvoi au devis	Classification de la main d'oeuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
26	03 30 00, 03 10 00, 03 30 60	Béton dans les parapets	m	1331		
27	03 30 00	Produit d'imperméabilisation à béton	m2	6 655		
28	03 30 00	Goujons dans le béton	chacun	2 500		
29	03 30 10, 03 10 00, 03 30 00, 03 30 60	Travaux de rapiéçage du béton, surface coffrée – Culées	m3	15		
30	03 30 10, 03 10 00, 03 30 00, 03 30 60	Travaux de rapiéçage du béton, surface coffrée – Piliers	m3	102		
31	03 30 10, 03 10 00, 03 30 00, 03 30 60	Travaux de rapiéçage du béton, surface coffrée – Soffite de tablier	m3	90		
32	03 30 10, 03 10 00, 03 30 00, 03 30 60	Travaux de rapiéçage du béton, surface non coffrée – Tablier	m3	150		
33	03 30 10, 03 10 00, 03 30 00, 03 30 60	Travaux de resurfaçage du béton	m3	17		
34	03 49 00, 03 20 00	Glissière de béton préfabriqué sur la bande médiane du pont	m	665		
35	03 37 26	Vide du pilier 2 – Travaux de réparation du béton	m3	2		
36	04 03 53, 04 05 22, 07 62 00, 07 92 00	Modification de la façade en pierre	Panneau	52		
37	04 03 53	Pièces d'ancrage entre les pierres	chacun	16		
38	04 03 53	Pièces d'ancrage à queue d'aronde, avec goujons assortis	chacun	34		
39	04 03 53	Pièces d'ancrage, assorties de cornières et de goujons	chacun	10		
40	04 22 00	Élément de maçonnerie en béton	m2	95		
41	05 12 33	Acier de construction (fabrication, expédition et montage)	baie	70		
42	05 12 33	Connecteurs de cisaillement	chacun	236		
43	05 50 00, 05 12 33, 09 97 19	Glissières extérieures en acier	m	1 369		

Article	Renvoi au devis	Classification de la main d'oeuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
44	05 50 00, 05 12 33, 09 97 19	Glissières de parapet	m	1 325		
45	05 50 00, 05 12 33, 09 97 19	Supports de panneaux de signalisation	chacun	3		
46	05 50 00	Rétablir les panneaux existants.	chacun	3		
47	05 50 00, 05 12 33, 09 97 19	Drains de tablier	chacun	80		
48	05 50 10	Enlèvement de passerelles	m2	25		
49	05 50 10	Nouvelles passerelles	m2	25		
50	31 62 26.19	Pieux vissables	chacun	11		
51	05 50 10	Modification de la glissière sur le puits d'accès n° 8	M	2		
52	05 50 10	Bâti en acier dans l'ouverture de la culée, du côté de Gatineau	Kg	850		
53	05 65 00	Levage au vérin et enlèvement d'appareils d'appui existants de travée d'approche	Chaque culée	4		
54	05 65 00	Nouveaux appareils d'appui laminés et élastomériques	chacun	90		
55	05 65 00	Nouveaux appareils d'appui laminés, élastomériques et de type parasismique	chacun	8		
56	05 65 10, 03 30 00, 05 12 33, 09 97 19	Appareils d'appui à isolation parasismique	chacun	12		
57	05 65 20, 05 12 33	Levage au vérin pour le remplacement d'appareil d'appui de la superstructure de la travée principale	chacun	12		
58	07 55 56.14	Membrane d'étanchéité du tablier du pont	m2	18 165		
59	07 95 13	Ensembles de joints de dilatation modulaires et parasismiques	m	68		
60	07 95 14	Garnitures d'étanchéité à joints	chacun	20		
61	09 97 19	Enduit sur l'acier de construction existant	baie	70		
62	09 97 19	Réparation de l'enduit sur l'acier de construction existant	m2	500		
63	31 23 16.26	Excavation dans le roc pour la structure	m3	20		
63	31 23.33.01	Excavation dans la terre pour la structure	m3	30		

Article	Renvoi au devis	Classification de la main d'oeuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
65	31 23 50	Décapage de la façade rocheuse et enlèvement du roc	m3	13		
66	31 23 50	Goujons dans le roc	chacun	15		
67	31 23 50	Stabilisation de la façade rocheuse	m2	39		
68	31 23 50	Protection du roc	m3	20		
CIVIL						
69	02 41 13.14, 32 12 13.16	Enlèvement de chaussée en asphalte dans une profondeur partielle, en meullant et couche d'accrochage en asphalte	m2	5005		
70	02 41 13.14	Enlèvement de la chaussée en asphalte, dans toute sa profondeur	m2	104		
71	31 23 33.01	Travaux d'excavation aux approches	m3	94		
72	10 14 53	Signalisation routière	chacun	6		
73	10 14 53	Enlever et replacer le panneau Bienvenue à Ottawa	chacun	1		
74	31 05 16	Granulaires A	tonne	170		
75	31 05 16	Granulaires B	tonne	620		
76	32 12 16	Revêtement bitumineux	tonne	4 632		
77	32 16 15	Remplacement des bordures	m	427		
78	32 16 15	Remplacement de la bande médiane en béton – aux approches	m2	120		
79	32 16 15	Remplacement des trottoirs en béton aux approches	m2	371		
80	32 17 23	Marquage des chaussées	m	4 554		
81	05 50 10	Modification de la clôture en fer	m	30		
82	32 31 13	Remplacement de la clôture grillagée	m	37		
83	32 91 19.13, 32 92 23	Mise en place de terre végétale et engazonnement	m2	688		
84	34 71 13.25	Travaux de réparation de revêtement en pierres cimentées du côté d'Ottawa seulement	m2	25		
85	33 05 13	Modification au puisard – travaux spéciaux	chacun	1		
86	33 05 13	Regards de visite et bouches d'égout (puisards)	chacun	2		
87	33 05 13	Ajustement des structures d'égout et d'aqueduc	chacun	2		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Renvoi au devis	Classification de la main d'oeuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative(QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
88	34 71 13.01	Glissière en béton coulées sur place - Approches	m	38		
89	34 71 13.01 03 49 00	Glissière en béton préfabriquées – Approches	m	59		
90	34 71 13.25	Enlèvement de glissière en profilés en W	m	44		
91	34 71 13.25	Glissière en profilés W	m	490		
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicables						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicables	
---	--

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "A"

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP731-141814/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141814

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg345EP731-141814

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg345

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "B"

FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C

DOCUMENTS HISTORIQUES

Table des matières

note: La table des matières ci-dessous se veut un aide à la navigation pour l'information mais n'énumère pas nécessairement tout les documents qui sont disponibles. D'autres plans de la structure du pont y sont aussi inclus.

Dossier : CD 1 – 1965 Const.

Plusieurs plans parmi ceux-ci

D1 à D59 – Girders Sections + diaphragm etc.

Plans Part 1 (1965 Const.) / Dessins Partie 1 (Const. 1965)

D50 – girder at bearing seats area + pin

Dossier: CD 2 – 1965 Const.

Plusieurs plans parmi ceux-ci

Plans Part 2 / Dessins partie 2

- Splice angles + stiffeners
- Bottom flanges
- Top flanges + splice Plates
- Diaphragms

D132 – girder and bearing area

D151 – Exterior Railing + median railing

D158 – Lamp post

D186 – Diaphragm at Pier (Jacking Girders), - Jacking Beams at Abutments

D194 – Floor Beams

D198 – Cantilever Beams

Dossier de la compagnie Dufresne

Caisson 2, 3, 4

Piers 2, 3, 4

Sinking Procedure

Dossier: CD 3 - 1965 Const.

Plusieurs plans parmi ceux-ci

203 – Rocker bearings at abutment

205 – Fixed bearing

208 – Expansions joints

209 to 217 - Bracings

Dossier: CD 4 – Plans Part 4 (218-237) – 1965 Const.

Plusieurs plans parmi ceux-ci

- Catwalk + Ladders
- Fascia stringers
- Stringers
- Crossbeams

Dossier: CD 5 – Plans Part 5 (238 to 246 and E11 to E38) - 1965 Const.

Plusieurs plans parmi ceux-ci

- Stringers
- Deck system
- Catwalk panels

Dossier: CD6 - 1965 Const.

Plusieurs plans parmi ceux-ci

- 710227 Project - General Revisions and As Built plans (1966)
- As-built of Ottawa & Hull ABUT + some piers
- Girder design details & geometry details, girder Flanges splices
- Details of bracings of Girders
- Floor details
- Girders bearings details
- Expansion Joints details
- Guardrails + lamp post + catwalks
- Concrete deck details
- Bell cable ducts details
- Electrical details

-
- Rocker Bearings at Abut.
 - Walkway Platforms within Abutment
 - Sign post details + support brackets
 - Piers 2 & 3 as-built
 - Revised stress details

Dossier: CD7 – 1965 Const. + Painting projects + Navigational lights

55-62-SP/Drawings

Abutment details

Girder Stress sheet

Même contenu que le CD6 mais dessins révisés.

340223 – 2 plans – painting 1982

705094 – Navigation light 1993

707305 – Painting in 1994 (Between the girders)

477938/2 (R.0108000) Painting inside Abutment Quebec and Ontario

Wo-71-245 Ontario Survey Plan

Dossier: CD8 –

Projet 55-62-SP ncluant les dessins 1 to 124 +)

Dessins 5 à 15 inclus: Ottawa Abutment; Hull Abutment; Piers 1 & 2; Piers 3 & 4

Dessins 101-124 inclus

Girder stress sheets

Girder geometry

Girder details

Girder flanges

Girder X-sections

Floor steel details

Girder bearings

Expansion Joints details

Railing & lamp post

Concrete deck details

Lighting + Navigation lights

Electrical circuits

AUTRES DOSSIERS

Interprovincial Bridge: small sketch (not much value)

Macdonald-Cartier Bridge Security (Preliminary Plan to CSP security enclosure at Ottawa end)
(Not much value)

Pont Macdonald-Cartier Bridge (Preliminary Plans to joints and drains modifications of 1985)
(Not much value)

Dossier: CD9 – Quelques projets de 1990 à 2003

8-149-14 - (1990) Stairwell/enclosure modifications (1 plan)

429985 - Replacement of Expansion Joints seals in 2002-2003 (8 plans)

429987 - (2001) Steel Protection & cleaning

708788 - (1996) Painting of downstream girder; (QC end only)

710330 - (1999) Hull Enclosure at Abutment

720072 - (1985) Deck repairs + Expansion Joints replacement (22 plans, as-built)

720171 (1986) Preliminary sketches (2 plans)

Dossier: CD10 – Divers projets de 1976 à 2006

477938 – 2005 Local Paint to floor beams at Expansion Joints

477938-1 – Paint 2006 local paint to floor beams at Expansion Joint (continuation)

603892 DN 004 – Deck joint repair 1976

603892 DN 006 – Painting of steel girders + near Expansion Joints (1978)

603892 DN 009 – Concrete Repairs, bearings repairs (1978) both abutments

702462 – (New National Gallery) Steam pipe from War Museum to Macdonald-Cartier Bridge
(1986-88); some as-built

704901 – Installation of Kick plate on catwalk (1991)

706442 – About 12-15 plans (cannot open the file)

710213 – Preliminary plans to abutment enclosure (Ottawa abutment) 1988

Dossier: CD11 – Dessins de construct. De 1965 et de divers autres projets.

1-9236 - Plan D117 of 1965 construction

8-149-1 - Cofferdam of Piers (1965)

8-149-2 - Proposed 5 spans layout (1963)

8-149-4 - Cleaning & painting 1972 (railings, guardrails)

8-149-20 - quasi no detail / no value

77-62 - Off bridge service available at Ottawa approach

77935 - Installation of fencing & ladders at both abutments (1973)

085061 - Deck joint repair (1976)

340047 - Steel repair (1978) / CSP enclosure at Ottawa abutment Catwalk/Drain extensions/abutments/ladders/security fences

340117 - Painting (Ontario side) (1980)

340135 - Fences at Hull Abutment (no date/preliminary)

340165 - Painting (Quebec side) (1981)

436833 - (11 plans) 2004 – Ottawa abutment repairs+ enclosure, and Piers 3 repairs

477935 - (8 plans) Asphalt replacement + deck repair (2006)

Description et emplacement des travaux
Réflexion du Pont Macdonald-Cartier / Pont Macdonald-Cartier, Ottawa, On / Gatineau, Que.

N° de contrat.
 EP731-141814/001/FG
 N° de projet
 Project # R.0050666.506

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent
 Adresse (N°, rue) Ville Province Code postal
 Nom de l'assuré (Entrepreneur)
 Adresse (N°, rue) Ville Province Code Postal

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance (Exigé lorsque coché)	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie	
				Par sinistre	Global - Risque après travaux
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/excéd.				\$	\$
<input checked="" type="checkbox"/> Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$	\$
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité pollution des entreprises				\$	Global \$
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité maritime				\$	Global \$
<input type="checkbox"/>				\$	Global \$
<input type="checkbox"/>				\$	Global \$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier) _____ Numéro de Téléphone _____
 Signature _____ Date J / M / A _____

ANNEXE "B"

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 of 2

<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile des entreprises</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dynamitage. b) Battage de pieux et travaux de caisson. c) Reprise en sous-œuvre. d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite. c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers / Risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2.</p> <p>« Indemnité d'assurance » (https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2/)</p>
<p>Responsabilité pollution des entreprises</p> <p>La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.</p>	<p>Responsabilité maritime</p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.</p>	

ANNEXE "A"



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EP731-14-1814
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE			
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RPIB		
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant		
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Macdonald-Cartier Structural Rehabilitation Project			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.			<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>			
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	

ANNEXE "A"



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat EP731-14-1814
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments: **Only security screened personnel must be utilized.**
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

ANNEXE "A"



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EP731-14-1814

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÉS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C	CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).